

PROFESSEURS :

INFORMATIONS ET RECOMMANDATIONS SUR LA CONTINUITÉ PÉDAGOGIQUE

Mise à jour du 27/03/20

1. Coronavirus

Retrouvez toutes les réponses officielles aux questions que vous vous posez sur ce qu'est le Coronavirus COVID-19 et les recommandations pour votre santé sur la plateforme. <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>

Vous trouverez également des informations officielles sur les sites suivants :

- Ministère de l'éducation nationale : <https://www.education.gouv.fr/coronavirus-covid-19-informations-et-recommandations-pour-les-etablissements-scolaires-et-les-274253>
- Académie de la Réunion : <https://www.ac-reunion.fr/>
- Préfecture de la Réunion : <http://www.reunion.gouv.fr/>

2. Permanence du lycée

Le **lycée** est **fermé** au public et aucun cours en présentiel n'y est assuré **jusqu'à nouvel ordre**. Une **continuité pédagogique** est assurée pour tous les élèves principalement en télétravail.

Une **permanence téléphonique (0262 711 900)** est assurée par un agent à la loge d'accueil du **lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 sauf le mercredi après-midi**.

Pour répondre aux appels, les personnels suivants sont présents au lycée (aux heures de permanence) comme suit :

M. Spampani	Lundis matin + après-midi, Mercredis matin, Vendredis matin
Mme Poulvelarie	Mardis matin, Jeudis matin, vendredis après-midi
Mme Ringayen	Lundis, mercredis matin, vendredis
M. Alamelama	tous les matins
M. Peyreton	Lundis après-midi, Mardis matin, Mercredis matin, Jeudis après-midi, vendredis de 8h à 15h
M. Vasseur	Mardis après-midi et Jeudi après-midi
M. Toilibou (informaticien)	Tous les jours sauf mercredis

Des agents d'entretien effectuent le nettoyage des locaux occupés

3. Continuité pédagogique

La continuité pédagogique permet de **maintenir un lien** entre l'élève et son (ses) professeur(s) et de s'assurer qu'il poursuit des activités scolaires lui permettant de **progresser dans ses apprentissages**. Il faut maintenir la motivation et l'engagement des

élèves dans leur cursus d'apprentissage. Ce lien doit être maintenu sous des formes différentes, que l'élève bénéficie ou pas d'une connexion internet.

Outils institutionnels :

Les professeurs transmettent leurs instructions de travail, cours et exercices principalement via **Pronote** (cahier de textes numérique, messagerie discussion), via **l'ENT METICE** (messagerie pédagogique, Pydio..) ou directement sur les **boites mails** des élèves/parents lorsqu'ils en ont connaissance.

La Direction a envoyé un SMS à chaque famille pour leur demander de se connecter et de les consulter quotidiennement. La plupart de ces outils numériques de communication et de travail à distance sont accessibles avec un smartphone.

Vous pourrez trouver des **ressources** (pédagogiques, outils numériques) pour vous accompagner sur les sites suivants :

<https://eduscol.education.fr/cid150633/principes-pour-la-continuite-pedagogique.html>

<https://eduscol.education.fr/pid39543/continuite-pedagogique.html>

<http://dane.ac-reunion.fr/continuite-pedagogique/>

<https://www.index-education.com/fr/article-1430-enseignants-assurer-la-continuite-pedagogique.php?page-continuite>

<https://vimeopro.com/indexeducation/pronote-pour-les-professeurs>

<https://tele7.index-education.com/telechargement/pn/v2019.0/pdf/Guide-Espace-Professeurs-PRONOTE-FR-2019.pdf>

<http://infometice.ac-reunion.fr/wordpress/>

<https://pedagogie.ac-reunion.fr/>

Concernant **Pronote**, ne **pas** y déposer de **fichiers volumineux**. Merci de passer par un **cloud/drive** en transmettant aux élèves seulement des liens de partage (ne nécessite pas de communiquer des données personnelles) dans le cahier de texte ou par messagerie pédagogique ou d'utiliser la plateforme **Pydio** (Métice) pour le stockage et le partage de fichiers.

Veillez à utiliser des **formats de fichiers exploitables** par les élèves sur leur ordinateur POP (PDF, Libre Office, jpg, mp4...)

Le DDF a mis en place un **Drive** (<https://drive.google.com/open?id=1O8qYTVS3PTCjbUwTJC8p-hIV&vCku-72>) où sont partagés des documents concernant la continuité pédagogique.

Un **forum de discussion « Continuité pédagogique »** est actif dans Pronote (Papillon). Il est ouvert à tous les enseignants, la vie scolaire et la direction. Très utile, il permet aux participants de s'échanger conseils et astuces notamment sur les outils numériques (Pronote, Classe virtuelle...)

Si vous avez un **problème d'ordre informatique**, merci d'envoyer un mail à notre cellule informatique exclusivement sur la boîte informatique.hinglo@gmail.com . Nos techniciens informatiques vous répondront dans les meilleurs délais. Dans votre mail précisez votre numéro téléphonique cela pourra faciliter la communication d'une réponse rapide par nos informaticiens.

Autres outils de communication et de travail à distance :

Les conditions de fonctionnement des systèmes informatiques académiques devraient permettre maintenant (8000 connexions simultanées) de s'appuyer principalement sur l'usage des outils, services et ressources portés par l'institution (Pronote, Métice, Ma Classe à la Maison). Le Recteur souhaite que la dynamique des usages pédagogiques portés par les enseignants soit mobilisée, tout en attirant leur attention sur l'importance du respect des règles de sécurité imposées par le **RGPD**.

Si vous utilisiez avec vos élèves d'autres outils (blogs, réseaux sociaux...) et que cela fonctionnait bien, vous pouvez continuer pour ne pas casser une dynamique opérationnelle. Mais attention à la protection des données personnelles.

Conseils pour la progression et la charge de travail :

Il ne faut pas donner aux élèves plus de travail qu'à l'accoutumée.

Les activités proposées s'inscrivent naturellement dans le prolongement de ce qui s'est fait en classe auparavant et/ou dans une préparation possible de ce qui sera fait dès le retour dans l'établissement. Il convient que le travail demandé soit régulier. Il doit pouvoir être réalisé dans un temps adapté, indiqué explicitement. Le temps consacré à chaque domaine d'enseignement doit être corrélé aux horaires habituels. Les travaux proposés sont adaptés au niveau d'enseignement, aux capacités des élèves et aux conditions de travail à distance.

Pour les 2 premières semaines faire plutôt des révisions avec des exercices simples puis si le confinement se poursuit avancer dans le programme et préparer à l'examen pour les élèves concernés. Les professeurs comme les élèves ont besoin de temps pour s'habituer au nouveau fonctionnement et maîtriser les techniques d'enseignement à distance. Il faut monter en charge de travail progressivement.

Les **professeurs principaux** sont invités à impulser des échanges à distance (classe virtuelle) avec leur équipe pédagogique pour coordonner les outils afin de ne pas les démultiplier, pour réguler la charge de travail allouée à la classe, pour identifier les élèves en difficulté. Les PP feront remonter au CPE référent de leur classe le nom des élèves qui ont des soucis de connexion internet ou d'équipement informatique et le nom des élèves qui font preuve d'absentéisme ou d'un manque caractérisé de travail à distance. La vie scolaire contactera les parents de ses élèves.

Les **coordonnateurs de discipline** sont invités à organiser des réunions à distance (classe virtuelle) avec leurs collègues afin de partager des réflexions (notamment sur les

ressources pédagogiques disciplinaire à recommander) et réguler la mise en œuvre de la continuité pédagogique.

Ma classe à la Maison :

Ce dispositif en ligne de Cned Académie numérique vous permet d'accéder à des cours en ligne à la maison grâce à un ensemble de ressources conformes aux programmes. Activités en ligne, séances de cours, entraînements, exercices, ressources en langues vivantes... Ces contenus 100% gratuits sont accessibles quand vous le souhaitez.

Les élèves et les professeurs s'inscrivent (créer un compte) sur la plateforme:

<https://lycee.cned.fr/login/index.php>

Les classes et niveaux proposés sont :

- Seconde générale et technologique, première générale, terminales générales (L, S, ES)
- Première et terminale STMG
- Seconde, première et terminale de Bac pro (enseignement général)

Il est demandé aux professeurs des disciplines concernées d'indiquer chaque semaine aux élèves les chapitres les plus intéressants à travailler sur cette plateforme.

En STI2D, le CNED n'a pas encore développé de cours en ligne. Les professeurs concernés transmettent leurs cours aux élèves via les outils de communication et de travail à distance.

Classe virtuelle :

Les professeurs peuvent animer leur cours à distance via une application de classe virtuelle. Ces classes virtuelles se déroulent **pendant les horaires de cours usuels** à l'emploi du temps de la classe. Le professeur informe (généralement via le cahier de texte Pronote ou par messagerie) ses élèves de la programmation d'une classe virtuelle et leur transmet un **lien internet de participation**. Les élèves doivent coller/activer ce lien dans leur **navigateur web** au **jour et à l'heure indiqué** par le professeur. Ils pourront suivre (vidéo et audio) et participer à distance au cours animé par le professeur.

Matériel nécessaire pour le professeur : ordinateur avec connexion internet, caméra (webcam), microphone et Haut-parleur ou casque audio.

Matériel nécessaire pour l'élève : ordinateur avec connexion internet, microphone et Haut-parleur ou casque audio. Cela fonctionne également avec un Smartphone.

Le navigateur web à utiliser pour les ordinateurs sous Windows est Chrome (Google). Pour les ordinateurs POP2 sous Linux/Ibuntu, utilisez le navigateur Firefox (Mozilla). Pour les smartphones, ne pas installer l'application mobile, lancer depuis le navigateur web, Chrome de préférence ou Safari pour les Iphones (si chrome ne fonctionne pas).

Guides d'accompagnement : <http://dane.ac-reunion.fr/continuite-pedagogique/les-outils/cned/>

Pour des raisons de **respect de la vie privée, ne pas activer le partage vidéo** des participants dans les paramètres de la session. Les élèves ne pourront donc pas activer leur caméra (webcam). Les élèves pourront voir et entendre le professeur. Par contre le professeur ne pourra pas voir les élèves et les élèves ne pourront pas se voir entre eux. Cela évite aussi qu'ils se fassent des grimaces ou des gestes déplacés via leur caméra. Ils pourront bien-sûr échanger avec vous et entre eux en audio via leur micro et Haut-parleur (ou casque audio).

L'application classe virtuelle dispose d'une fonctionnalité **Tchat** qu'il convient également de **désactiver**. En effet les élèves peuvent s'envoyer pendant la séance des messages Tchat (dont des insultes) entre eux sans que le professeur puisse le voir.

Par contre les fonctionnalités sondage, partage de fichiers, d'écran et de tableau blanc sont très intéressantes et peuvent être utilisées à volonté.

Si un participant intrus ou problématique perturbe votre classe virtuelle vous avez la possibilité de le retirer de la session.

Il y a parfois le problème de connexion « impossible car déjà connecté ». dans ce cas essayer de redémarrer votre ordinateur.

Il n'est pas obligatoire ni nécessaire d'organiser une classe virtuelle à chacun de vos cours. D'ailleurs pour des raisons de santé, le temps devant écran surtout chez les adolescents doit être régulé. Dans ce cadre, la fréquence et la durée des classes virtuelles doivent être réfléchies et optimisées.

Les classes virtuelles sont une occasion de maintenir un contact « vivant » et synchrone avec vos élèves et entre vos élèves. Elles doivent servir en priorité à animer des séances dont l'activité ou le contenu ne peuvent pas être transmis de façon asynchrone (cahier de texte, messagerie). En enseignement professionnel, où il y a parfois à l'édT des séances de 4h (voir plus) par jour, on peut ouvrir une classe virtuelle (30 min à 1h) en début de séance pour un petit apport de contenu et transmettre un travail à faire. En fin de séance on peut rouvrir une classe virtuelle (30 min) pour voir le travail réalisé et faire une synthèse.

Lorsque vous effectuez une classe virtuelle pendant un de vos cours à l'emploi du temps, merci de bien vouloir compléter **l'appel sur Pronote**. Cela aidera la vie scolaire à identifier les élèves absents en ligne, à prendre contact avec leurs parents afin de justifier l'absence (problème d'équipement, d'internet, malade, élève qui a séché ...)

Parents ne disposant pas des capacités permettant à leurs enfants de suivre l'enseignement à distance par voie numérique.

Il est essentiel que tous les élèves bénéficient de la continuité pédagogique. Les familles qui ne peuvent proposer à leurs enfants des outils numériques permettant d'assurer

une continuité pédagogique à distance **doivent se faire connaître dès que possible** auprès du lycée (0262 711 900 ou continuitepeda.lyceehinglo@gmail.com).

La vie scolaire en lien avec les professeurs et les familles recense ces cas. Dès que la liste des élèves concernés sera établie, elle sera communiquée aux équipes pédagogiques.

Pour certaines situations particulières, lorsque cela est possible (disponibilité de matériel) et sur décision de la Direction, un prêt de matériel numérique (ordinateur portable) pourra être accordé par le lycée. Cela fera l'objet d'un bon de mise à disposition et la famille concernée devra souscrire une assurance couvrant la dégradation, la perte ou le vol du matériel prêté.

Les documents pédagogiques (cours, exercices) seront disponibles sur support papier au profit des seuls élèves dépourvus de solution numérique. Si l'envoi par voie postale n'est pas possible, les familles seront invitées à venir les récupérer au lycée sous des conditions très réglementées :

A ce stade, le déplacement exceptionnel d'un parent au lycée pour retirer un matériel numérique ou des documents de nature pédagogique sous format papier est assimilé à un déplacement « pour effectuer des achats de fournitures nécessaires à l'activité professionnelle et des achats de première nécessité ». Les responsables légaux des enfants devront alors respecter strictement les gestes barrière et seront dans l'obligation de disposer d'un **document attestant de la nécessité éducative de se déplacer remis par le Proviseur** lors du premier déplacement ainsi que de l'attestation de déplacement dérogatoire datée et signée téléchargée sur internet ou rédigée sur papier libre.

Les déplacements autorisés à ce titre sont limités à un seul déplacement par semaine, réalisé par un seul membre de la famille ou responsable légal de l'élève. La remise des documents s'effectuera dans le strict respect des gestes barrière.

Le planning de remise des supports pédagogiques au format papier sera le suivant :

- Les mardis matin (8h30-11h30) : pour les classes de terminale générale et technologique
- Les mercredis matin (8h30-11h30) : Pour les classes de CAP et BAC PRO
- Les jeudis matin (8h30-11h30) : Pour les classes de première générale et technologique
- Les vendredis matin (8h30-11h30) : Pour les classes de seconde générale et technologique

Les professeurs transmettront par mail (impressionpapier.lyceehinglo@gmail.com) au moins 24 h en amont les supports pédagogiques et instructions de travail à imprimer/photocopier en précisant les élèves concernés.

4. Parcoursup

Le calendrier des opérations Parcoursup reste inchangé. Les élèves de terminale doivent **confirmer leurs vœux et finaliser leur dossier** (projet de formation motivé, activités et centre d'intérêt) **avant le 2 avril** (23h59-heure de Paris). Merci aux professeurs principaux de les accompagner (à distance).

Le lycée transfèrera dans Parcoursup les **notes et appréciations** (bulletins 1^{er} et 2^{ème} trimestres) pour le 27 mars.

Les Provisaires adjointes consultent actuellement les professeurs principaux par téléphone afin de finaliser les **fiches avenir** avant le 2 avril.

Consultez la [foire aux questions « Parcoursup »](#).

Des [ressources pour l'accompagnement](#) des élèves de terminale sont également disponibles sur Eduscol.

5. Examens et CCF

Les épreuves des examens et des concours nationaux qui n'ont pas pu se tenir ou qui doivent se tenir dans les prochaines semaines seront reprogrammées à une date ultérieure.

A ce stade, le calendrier des épreuves du **baccalauréat** (de contrôle continu et terminales) **est maintenu tout en tenant compte de l'avancée pédagogique**. En cas de prolongation de la période de fermeture de l'établissement aux élèves, des mesures seront mises en place. Les familles en seront informées.

Pour les élèves en CAP et en baccalauréat professionnel qui ont un « contrôle en cours de formation » (CCF), les épreuves organisées en contrôle en cours de formation programmées durant la période de fermeture des établissements sont reportées.

Pour des élèves en classe de terminale de baccalauréat professionnel ou en 2^{ème} année de CAP (c'est-à-dire dans l'année d'obtention de leur diplôme) dont la réalisation des situations d'évaluation CCF n'est plus possible, il pourra être proposé :

- Dès lors que les situations d'évaluation ont été réalisées conformément au règlement d'examen, le / les professeurs attribue(nt) la note finale ;
- Dès lors que l'ensemble des situations d'évaluation n'a pu être réalisé, le / les professeurs conserve(nt) les notes des situations d'évaluation déjà présentées et dresse(nt), pour les autres situations d'évaluation, un bilan des résultats de l'élève durant l'année de formation à partir des notes présentes aux bulletins scolaires et des évaluations des PFMP.

Cette situation sera prise en compte dans les travaux des commissions d'harmonisation au moment de la remontée des notes. De par le caractère exceptionnel de cette modalité, la note arrêtée à partir de ces éléments devra être motivée, validée par le

chef d'établissement et portée sur le bordereau de notation. Des aménagements réglementaires seront pris en ce sens.

Les élèves ne seront pas pénalisés du fait de la fermeture des établissements pour l'obtention de leur diplôme.

6. Périodes de formation en milieu professionnel (PFMP)

Les PFMP sont suspendues jusqu'à nouvel ordre.

Pour les élèves en première année de CAP et en première ou deuxième année de baccalauréat professionnel, le report des semaines qui n'auront pas été effectuées sera envisagé soit à la fin de l'année scolaire présente (si la situation sanitaire le permet), soit l'année suivante.

Pour des élèves en 2^{ème} année de CAP ou en terminale professionnelle (c'est-à-dire dans l'année d'obtention de leur diplôme) dont le report du stage (PFMP) n'est pas possible, à titre exceptionnel et dérogatoire, les PFMP sont suspendues jusqu'à nouvel ordre. Les modalités d'évaluations des élèves seront précisées dès que possible.

Les élèves, dont la PFMP est actuellement suspendue (1^{ère} bac pro, 2^{ème} année de CAP), ne sont pas en vacances. Ils bénéficient de la continuité pédagogique et doivent travailler à la maison les cours et exercices transmis par leurs professeurs

7. Voyages et sorties scolaires

Toutes les sorties, voyages et mobilités scolaires sont suspendus jusqu'à nouvel ordre